

primauté du droit et les institutions qui sous-tendent nos régimes démocratiques.

J'ai dit que le Canada connaissait une période de changement. Il s'agit aussi d'un moment très important pour l'OEA, puisque son nouveau secrétaire général s'apprête à entrer en fonction au cours des mois à venir et que les dirigeants de nos pays participeront à un important sommet de l'hémisphère à la fin de l'année.

Le secrétaire général élu a clairement exprimé une vision de l'OEA qui touche à bon nombre des priorités que j'ai mentionnées. Nous devons nous assurer que l'OEA se penchera sur ces questions de la façon la plus efficace possible. Le Président Gaviria a également parlé abondamment de la nécessité d'une réforme de l'Organisation, un point de vue que partage le Canada. Le Canada se tournera vers notre nouveau dirigeant pour la poursuite du processus crucial de revitalisation de l'OEA, entamé au cours des dernières années.

Ce que nous voulons, en particulier, c'est qu'on attribue aux activités qui sont liées à la raison d'être de l'Organisation, surtout aux activités des institutions qui s'intéressent aux droits de la personne et à celles de l'Unité pour la promotion de la démocratie, des niveaux de ressources - humaines et financières - convenables. Voilà qui entraînera nécessairement des réductions dans les sphères d'activité de l'OEA qui ont moins d'importance, étant donné que le contexte actuel de restrictions budgétaires dans chacun de nos pays - et le Canada n'y échappe pas - ne nous permet pas le luxe d'augmenter les budgets de façon importante. L'Organisation aura des choix difficiles mais importants à faire.

Le Canada cherchera également à obtenir une réforme permanente et une rationalisation des organes existants, ainsi qu'une polarisation sur l'avantage comparatif. Prenons par exemple le domaine de la coopération technique au sein de l'OEA. Lors de l'assemblée générale de l'année dernière, les membres ont adopté le Protocole de Managua qui prévoit la fusion des deux conseils de coopération technique. Il vaut la peine de mentionner à ce point-ci que cette fusion ne peut survenir et que le nouveau conseil ne peut commencer à fonctionner tant que les deux tiers des pays membres n'auront pas ratifié le protocole. Jusqu'à présent, seule une poignée de pays l'a fait, à commencer par le Canada, en octobre 1993. Nous exhortons par conséquent les autres pays à ratifier le protocole à la première occasion, de sorte que des mesures concrètes puissent être prises.

Les fonds dont dispose l'OEA pour subventionner la coopération technique sont relativement modestes, à comparer à ceux offerts par les donateurs bilatéraux et par les institutions multilatérales. Par conséquent, il est essentiel que nous